RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JAUNAY-MARIGNY

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Date de transmission en Préfecture :
12.12.2024
Date de publication :
12.12.2024
Date de notification :

Présents : 23
Pouvoirs : 7
Total : 30
Votants : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

L'An deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de JAUNAY MARIGNY, sous la Présidence de Monsieur Jérôme NEVEUX, Maire.

Étaient présents : Jérôme NEVEUX. Martine SIMONET. Karine DANGREAUX-HENIN. Yannick METHIVIER. Nathalie RENE. Fabien BONNET. Aurore COURTIN. Joël BIZARD. Annick MONTEIL. Michel VERRECCHIA. Laurence BOUHET. Sandrine MOREAU. Christelle PAGEAUT. Pascal JOUBERT. Monique BERNARD. Frédéric MERLE. Odile URVOIS. Sophie OGET. Carole PINSON. Jean-François JOLIVET. Marianne DETAPPE. Véronique CROUX. Brigitte ARCHAMBAULT. *formant la majorité des membres en exercice.*

Absents - excusés - pouvoirs :
Guy DAVIGNON donne pouvoir à Yannick METHIVIER.
Pascal SANSIQUET donne pouvoir à Fabien BONNET.
Mireille MARCHAND donne pouvoir à Aurore COURTIN
Eugénie-Carole BERNIER donne pouvoir à Christelle PAGEAUT
Vincent RIVIERE donne pouvoir à Odile URVOIS.
Yoann DEBIAIS donne pouvoir à Monique BERNARD
TOME MARTINS Pédro donne pouvoir à Laurence BOUHET

Absents sans pouvoir : VIVET Sandrine. TIENNOT Magali. Guiseppe BISCEGLIE.

Secrétaire de séance : Martine SIMONET.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N°136 /2024 **– Objet : TARIFS PUBLICS 2025 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer et à voter les tarifs « redevance d'occupation du domaine public » pour 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- **Décide d'approuver les tarifs « redevance d'occupation du domaine public » pour 2025 comme suit :**

Accusé de réception en préfecture
086-200063493-20241212-136-2024-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	TARIFS 2025
Pose d'échafaudage (au sol et volant en surplomb du domaine public)	**0.59 € / m² / jour**
Dépôt provisoire de matériaux (bennes, palissades de chantiers, matériels et amtériaux de chantiers...)	
La facturation sera effectuée sur la base d'une fiche détaillée. A défaut de transmission au service technique de cette fiche, il sera appliqué un forfait de 10€ / jour	
Seront exonérés : les services de la ville de Jaunay-Marigny, les entreprises ayant pour maître d'ouvrage la ville de Jaunay-Marigny, les concessionnaires officiels de réseaux : eaux potables, eaux pluviales, assainissement, gaz, électricité, télécommunications, les services de secours et d'incendie, les services de police	

- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'adjoint délégué de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Jaunay Marigny, 10 décembre 2024

Le Maire,
Jérôme NEVEUX

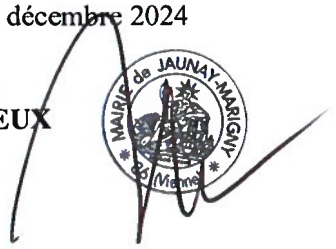

Accusé de réception en préfecture
086-200063493-20241212-136-2024-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024